



Dossier de succession l'égalité et les délais

Par **christheliot**, le **15/02/2010** à **20:02**

Bonjour, suite au décès de ma mère, mon père n'est pas pressé de voir n'a pas envie de s'occuper du dossier de succession. J'ai envoyée au notaire un l'avis de décès il y a déjà 4 mois. Que puis-je faire d'autre pour rester dans la l'égalité et les délais ? Etant en conflit ouvert avec mon père je n'est pas les moyens financier de rentrer en conflit avec état. Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **15/02/2010** à **20:24**

Bonsoir, Le notaire ne vous a pas répondu ? Si c'est le cas, prenez rendez-vous avec un notaire de votre choix. Ne vous contentez pas d'envoyer un certificat de décès. En principe, une succession doit être close dans les six mois. Cordialement.